

Note explicative à l'intention des chercheurs concernant le fonctionnement du financement d'un contrat doctoral du DIM C-BRAINS

La Région Île-de-France labellise des DIM et leur alloue des enveloppes budgétaires pour mettre en place des actions.

- Mais les DIM ne sont que des entités « virtuelles ». Aussi pour recevoir la subvention régionale, émettre et régler des factures, des conventions etc...les DIM ont nécessité de s'appuyer sur une structure capable de gérer des financements.

Le DIM C-BRAINS a pour gestionnaire financier l'INSERM Paris Centre Est (Inserm PCE).

- C'est donc l'Inserm PCE qui reçoit et gère la subvention régionale allouée au DIM C-BRAINS.
- C'est donc l'Inserm PCE qui est en charge d'établir la convention de versement de la subvention pour couvrir les trois années du contrat doctoral de la /du candidat dans votre équipe. Cette convention est établie entre l'Inserm PCE et l'organisme gestionnaire de l'équipe d'accueil du/de la doctorant(e).

Pour faire les versements des trois années du contrat doctoral :

- Si le gestionnaire de votre équipe n'est pas l'Inserm PCE, il y aura nécessité d'établir une convention entre le gestionnaire de votre équipe et l'Inserm PCE pour définir les règles de prise en charge, les montants etc.

MAIS

- Si l'INSERM PCE est le gestionnaire de votre équipe, il n'y aura pas obligation d'établir une convention de versement avec votre laboratoire mais

En parallèle de l'établissement ou non de cette convention :

- Le candidat/la candidate devra s'inscrire à l'ED à laquelle vous êtes rattachée. Cette inscription doctorale permettra à la /au candidat d'obtenir une carte d'étudiant qui facilitera l'établissement du contrat doctoral et la recherche d'un logement.

Le salaire des doctorants sera pris en charge par le DIM C-BRAINS.

- A ce salaire la Région IdF alloue une prime scientifique ou prime pour coûts environnés pour des activités scientifiques comme participation à des conférences, Écoles thématiques etc. Cette prime est de 5 000€ pour les trois années.
- En parallèle à ces conditions, la Fondation des Neurosciences de Paris en tant que partenaire du DIM C-BRAINS s'est engagée à allouer une prime dite d'installation de 7 000€ qui sera versée directement à l'étudiant/étudiante à condition que l'étudiant(e) ait ouvert un compte bancaire en France.

Points importants à retenir :

- C'est l'Inserm PCE et le Gestionnaire de votre équipe qui seront vos interlocuteurs pour la gestion financière des trois années doctorales, via le versement de la subvention.
- C'est l'institution de rattachement de votre équipe qui établira le contrat doctoral ou contrat de travail et qui sera l'employeur du candidat,
- Le DIM C-BRAINS étant uniquement le financeur.

Différentes étapes à effectuer avec l'étudiant :

Pour l'inscription ED : cette action devra être prise en charge par l'étudiant et vous-même pour l'aider.

- Le DIM C-BRAINS vous fera parvenir une attestation de recrutement au sein du PhD program du DIM C-BRAINS qui devrait pouvoir accélérer le processus d'inscription. Pour connaître les dates d'inscription, il est nécessaire de consulter le site web de l'ED à laquelle vous êtes rattachée car chaque ED a ses propres règles.

Étudiant hors UE : l'attestation transmise peut également aider à débiter le processus d'obtention d'un visa et en attendant que l'étudiant puisse signer son contrat doctoral.

Pour l'établissement du contrat de travail/doctoral : c'est le gestionnaire de votre équipe qui devra l'établir (avec également une convention d'accueil).

- Pour rappel : Les trois années de financement seront à avancer par votre institution mais seront remboursées par la subvention régionale via le Gestionnaire du DIM C-BRAINS cad Inserm Paris Centre Est. Le remboursement de ces trois années sera officiel suite à l'établissement d'une convention de reversement entre l'Inserm PCE et le service en charge des conventions de partenariat de votre institution.

Cette convention entérinera également la subvention régionale de 5 000€ allouée à titre de coûts environnés couvrant les dépenses scientifiques de l'étudiant pendant ses trois années (dépenses scientifiques éligibles, colloques, formation, école thématique mais attention non éligible : achat d'ordinateur, produits de laboratoires...).

Pour tout renseignement, contactez contact@dim-cbrains.fr et raissa.tall@inserm.fr